

ARRETE N°2025-2026-SCOLARITE -CP-01

**PORTANT NOMINATION DES COMMISSIONS PEDAGOGIQUES
DE L'UNIVERSITE PARIS 8**

ANNEE UNIVERSITAIRE 2025-2026

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la Loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche ;
Vu la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au master ;
Vu l'article D613-45 du Code de l'Education ;
Vu les statuts de l'université Paris 8 ;
Vu l'avis du Conseil de l'UFR AES - Economie et gestion du 10 juin 2025 ;

A R R E T E

ARTICLE 1 –

La commission pédagogique, chargée de proposer la validation des études, des expériences professionnelles et des acquis personnels en vue de l'accès aux différents niveaux des formations dispensées par **l'UFR AES - Economie et gestion**, est fixée comme suit, jusqu'au 31 octobre 2026 :

**Bilel SANHAJI
Christophe BROCHIER
Claire BOURGOIN
Zéphirin NGANMENI
Thierry LÉVY
Florence MACHTINGER
Bilal EL RAFHI
Loïc CHARLES
Thibault DARCILLON
Sophie SAGLIO-ROSSINI**

**Véronique de SAINT- GINIEZ
Carole BRUNET
Raphaël GIRAUD
Santiago NUNEZ
Amina DJEDIDI
Mouhoub HANI
Agnès SALA
Patricia MILANO
David GUERREIRO
Antoine TERRACOL**

**Jacques PELLETAN
Hanane BEDDI
Anne FRÉTEL
Hela MAAFI
Matteo CAVALLARO
Nicolas RIEUCAU
Stéphane ROSSIGNOL
Elen RIOT
Alicia FERNANDEZ-GARCIA
Benjamin BLAQUIÈRE**

ARTICLE 2 –

M. **Bilel SANHAJI** est nommé président de la commission pédagogique désignée ci-dessus.

ARTICLE 3 –

Le Directeur de l'UFR AES - Economie et gestion et la Directrice générale des services sont responsables de l'exécution et de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 08 septembre 2025

Le Président

Arnaud LAIMÉ


**Université Paris 8 -
Vincennes - Saint - Denis**
Pour le Président et par délégation
**La Directrice Générale des Services adjointe
Laure CAPRON**